

Mardi 10 décembre 2019

**Décision DDG19/030**

## **Avenant N° 1 à la convention d'Etudes et de veille foncière avec la Commune de Saint-Romain-Le-Puy et Loire Forez Agglomération - multisite (42)**

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°19-108 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2019 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,

Je soussignée, Florence Hilaire, Directrice Générale, approuve l'avenant N° 1 à la convention d'Etudes et de veille foncière à conclure avec la Commune de Saint-Romain-Le-Puy et Loire Forez Agglomération – multisite. (42).

Il sera rendu compte au Conseil d'Administration de l'approbation de cette convention.

**La Directrice Générale**

**Florence HILAIRE**

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du Département du Rhône  
en délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Guy LÉVI

**13 DEC. 2019**